



Pour plus d'informations sur la

Fiche Action 3

Groupe d'Action Local Pêche Aquaculture - ETANGS-MER-AUDE

Programme - DLAL FEAMP 2014-2020

Version de Juillet 2017

Projets

- De renouvellement des effectifs de professionnels
- D'amélioration la connaissance et la reconnaissance des filières halieutiques
- De préservation de la capacité d'exploitation

Objectifs

- Amélioration de l'attractivité des filières halieutiques
- Amélioration de l'image et de la reconnaissance locale des filières halieutiques
- Préservation des milieux

Effets Attendus

- Reprises et installation d'entreprises
- Prise en compte halieutique par les acteurs territoriaux
- Gestion des conflits d'usages
- Préservation de la capacité d'exploitation des milieux

Renforcer l'ancrage territorial des filières halieutiques

Conditions

- Bénéficier aux filières halieutiques
- Bénéficier au territoire
- Etre un bénéficiaire éligible
- Faire plusieurs dossiers
- Démarrer après son dépôt
- Suivre une procédure longue
- Etre sélectionné par un comité

Bénéficiaires

- Entreprises, organisations ou experts
- Gestionnaires et concédant de port halieutiques et de halles à marée
- Organismes publics et autorités portuaires
- Associations locales
- Centres de formation



Territoire

45 Communes

• Grand Narbonne

Communauté d'Agglomération

• La Domitienne

Communauté de communes

Cadre financier

- Le FEAMP est versé suite à la réalisation
- Sa participation varie selon les projets et les bénéficiaires :
 - entre 5 000€ et 25 000€
 - entre 15% et 50% du projet

Dépenses Eligibles

- Etudes, construction, aménagement, matériel, fournitures, équipements
- Frais de personnel, de déplacements, d'hébergement et de restauration
- Frais indirects, de location, de communication
- Prestations externes

Dépenses Non Eligibles

- Mise en conformité réglementaire
- Coût de formation (Sauf exception)
- Coût d'acquisition immobilière
- Cf. Règlement FEAMP

Besoin de financements complémentaires

Autofinancement 20% à 70%
Cofinancement public 15% à 40%

Exemple :

Projet d'intérêt collectif privé plafonné à 62 250 € :

AutoFin	CoFin	FEAMP
20%	40%	40%
12 500 €	25 000 €	25 000 €

Parcours

- 1) Dossier(s) de cofinancement(s)
- 2) Dépôt du dossier FEAMP
- 3) Comité de sélection
- 4) Instruction, Programmation,
- 5) Convention
- 6) Réalisation
- 7) Demande paiement
- 8) Instruction régionale
- 9) Réception des fonds

Dossiers

- **3 documents**
 - Fiche projet
 - Demande de Subvention
 - Demande de Paiement
- **Contenu :**
 - Note descriptive
 - Justificatifs (Dépenses/ Ressources)
 - Formulaires
 - Pièces administratives

Attention : La demande de paiement doit respecter la convention.



Crédit photo : visitlanarbonnais

4 Comités de sélection par an

Enveloppe

• Pour tous les projets :

De 116 000 € à 385 000 €

FEAMP : 58 000 €

• Par projet :

De 10 000 € à 62 250 €

FEAMP : 5 000 € à 25 000 €